Quarantième année. — N° 3. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 5 Janvier 1881.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires :

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
4 Janvier 1881.

Chronique générale.

Le ministre des finances, entouré du personnel de son cabinet, a reçu, à l'occasion de la nouvelle année, les hauts fonctionnaires des directions et administrations centrales de son département.

Aux receveurs-percepteurs de Paris, le ministre a recommandé de veiller avec soin sur les relations de leur personnel avec les contribuables.

« Le contribuable, a-t-il dit, doit rencontrer un accueil obligeant, aimable, et non pas l'accueil un peu rechigné que certains employés, un peu agacés de leur station prolongée derrière un guichet, lui font quelquefois. »

Aux inspecteurs généraux des finances, il a dit :

« Vous exercez votre haute mission de contrôle avec pleine liberté ; je tiens particulièrement à ce que votre indépendance soit respectée. »

***

Le gouvernement se montrerait décidé à prendre des mesures dans le courant de l'année pour réaliser des économies sur le personnel des fonctionnaires dans tous les ministères. Le nombre des bureaux serait d'abord progressivement réduit, ce qui entraînerait la suppression du personnel.

Les différents services ayant une même analogie administrative seraient réunis non plus sous un directeur ou sous-directeur, mais sous un chef de section qui aurait rang de chef de bureau, etc., etc.

Plusieurs des ministres sont déjà tombés d'accord entre eux sur les mesures à adopter pour arriver aux économies proposées.

***

Nous avons sous les yeux le bilan des procès encourus par les journaux politiques durant les deux derniers mois de l'année 1880. — 52 journaux ont été poursuivis ! Il y a eu 75 procès ! 13 journaux ont été poursuivis deux fois, 2 trois fois et 2 quatre fois.

***

Différents préfets excommuniés se sont empressés de rendre compte au ministre de l'intérieur du refus des évêques de les recevoir à l'occasion du nouvel an.

***

Une dépêche télégraphique a été envoyée à Garibaldi, pour l'informer de la mort de Blanqui.

Garibaldi a, dit-on, chargé un personnage connu dans le monde radical de prononcer une oraison funèbre en son nom.

Tous les grands centres radicaux, Lyon, Marseille, Aix, Montpellier, Lille, etc., annoncent l'envoi de députations.

***

La guerre « au cléricalisme » est conduite par nos ministres avec une activité dévorante. On annonce que, sur l'ordre du ministre des finances, les bureaux préparent une circulaire pour assurer l'exécution du régime fiscal qui frappe les congrégations religieuses. De plus, ajoute-t-on, un règlement d'administration publique va être préparé pour résoudre toutes les difficultés de détail qui peuvent se présenter dans la pratique.

***

Nous pouvons affirmer, dit la *Patrie*, que la direction de l'Assistance publique a pris ses mesures pour que toutes les religieuses soient expulsées sans retard des maisons qui dépendent de son administration.

***

Le jeu des petits papiers va, s'il faut en croire le *Pays*, faire fureur pendant ces derniers jours de période électorale. Il paraît, d'après ce journal, que certains candidats intransigeants, révolutionnaires, anarchistes, etc., ne sont pas positivement aussi purs qu'ils voudraient le faire croire.

MM. les opportunistes, qui disposent en ce moment de tous les moyens possibles d'informations, vont combattre, à l'aide de petits papiers, ces citoyens qui osent lutter avec eux sur le terrain électoral ; on peut donc s'attendre à quelques curieuses et piquantes révélations d'ici peu.

***

Nous n'en avons pas fini avec les dénonciations, et cette déplorable affaire de Cissey paraît devoir être comme un nid d'où éclot chaque jour quelque nouveau scandale. Notre devoir est, cependant, de mettre sous les yeux de nos lecteurs les pièces du procès, en laissant à la justice le soin de prononcer le dernier mot sur toutes ces ignominies.

Voici la plainte qui vient d'être adressée au chef du parquet du tribunal de la Seine, par MM. Yvert, ingénieur, et Candas, entrepreneur de travaux publics, et dont nous avons parlé.

Dans une longue lettre au procureur de la République, ces messieurs accusent :

1° Le général de Cissey ;
2° Le général Blondeau ;
3° Le général Petit ;
4° Le colonel Lanty ;
5° Le chef de bataillon Turot ;
6° Le chef de bataillon Derindinger ;
7° Le général Dûrand de Viliers,

de s'être rendus coupables d'actes criminels en employant un système de comptabilité « ayant eu pour résultat de faciliter la concession, en créant l'effroyable désordre du compte de liquidation. » (*Sic*).

MM. Yvert et Candas déclarent se porter partie civile, en raison du préjudice qui leur a été causé.

***

UNE MONSTRUOSITÉ.

On lit dans le *Français* :

« Une liqueur corrosive, qu'on croit être du vitriol, aurait été versée dans le bénitier d'une des églises de Paris la nuit de Noël, et les personnes qui auraient fait le signe de la croix avec de l'eau bénite ainsi mélangée porteraient encore la trace de brûlures au front et sur le visage. Nous espérons qu'une instruction sérieuse a été ouverte sur ce fait, qui atteint dans l'accomplissement d'un acte de foi non-seulement des hommes, mais des femmes, des enfants. »

Voilà donc à quelles monstruosités nous sommes obligés d'assister ! Voilà quelles sont les conséquences de la guerre de sauvages déclarée à la religion, au clergé, aux catholiques.

Cette infamie inqualifiable a-t-elle été commise ?

Le *Français* espère qu'une instruction sérieuse sera ouverte ; nous allons plus loin : nous sommons le gouvernement de nous faire savoir si vraiment nos femmes, nos enfants et nous-mêmes nous ne pouvons plus faire le signe de la croix sans craindre d'être aveuglés par le vitriol des libres-penseurs.

***

On lit dans le *Français* de vendredi :

« L'acte abominable commis à Saint-Jacques de la Villette demeurera-t-il impuni ? Parmi les victimes de la barbarie que nous avons rapportée se trouvent un certain nombre d'enfants, et d'enfants du peuple. Les brûlures faites par la substance corrosive jetée dans le bénitier sont encore apparentes sur le front et aux doigts de ces pauvres enfants. Qu'une goutte de ce liquide fût tombée dans leurs yeux, c'en était fait de la vue. Savez-vous quelque chose de plus féroce, de plus barbare ? Eh bien ! aucun journal républicain ne s'est ému du fait, et hier soir, six jours après l'acte commis, il n'y avait pas d'instruction commencée ! Quand l'écolière de la Sœur Saint-Léon se fût brûlée à un poêle, comme la presse radicale jeta les hauts cris ! La même presse ne dit mot aujourd'hui. Serait-ce parmi ses amis qu'il faudrait chercher le misérable qui a commis l'acte de sauvagerie que nous avons dé-

2

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PIÈCE DU PROCÈS

(*Suite.*)

Cet accent de plaisanterie déconcerta un peu M. Albanel.

— Valentine, mon enfant chérie, reprit-il d'une voix émue, je n'ai que toi au monde, et ton bonheur est ma première, mon unique préoccupation. Il est dans l'ordre de la nature que je parte le premier ; je voudrais avant de mourir te confier à un honnête homme qui me rassure sur ton avenir, et c'est parce que dans ma pensée M. Bocardet réunit toutes les conditions désirables, que j'ai accueilli ses avances. Les circonstances dans lesquelles je suis entré en relations avec lui ne pouvaient manquer de lui concilier mon estime ; tu t'en souviens ?

— Oui, ce fut à l'occasion du procès qu'il eut à soutenir contre son cousin, et ces querelles de famille m'inspirèrent, je l'avoue, des dispositions peu favorables à son égard.

— Tu oublies que ce procès ne fut pas intenté par lui, et qu'il fut obligé de se défendre. N'était-il pas le plus proche parent de l'oncle dont il héritait ? Était-il cause que ce cousin, cet artiste, comment l'appelle-t-on ? Bréhier, je crois, fut trompé dans ses espérances ? Était-il obligé de s'en rapporter aux allégations de ce dernier sur je ne sais quelle dette contractée envers son père ?

— Ce que j'ai entendu dire de M. Bréhier ne permet guère de supposer qu'il fût capable d'une réclamation mensongère.

— Il pouvait être de bonne foi : pourquoi M. Bocardet ne l'aurait-il pas été aussi ? Il avait pour lui au moins le droit légal, et cependant quand il apprit que je soutenais contre lui ce procès que je ne pouvais gagner, je l'ai reconnu plus tard, il vint spontanément me proposer une transaction qui me parut inspirée par une conscience singulièrement délicate. M. Bréhier se refusa à tout arrangement ; il fut inflexible ; il voulait tout ou rien ; c'est cette dernière alternative qui s'est réalisée.

— Et vous lui en avez un peu voulu d'avoir été l'occasion d'un de ces rares échecs que vous avez éprouvés au Palais.

— Non, mais je n'ai pu m'empêcher de reconnaître que dans cette circonstance le beau rôle était pour M. Bocardet.

La jeune fille restait silencieuse ; elle ne trouvait rien à répondre au raisonnement de son père, et cependant son attitude indiquait qu'elle n'était pas convaincue.

— Ma pauvre Valentine, reprit l'avocat, tu es bien de ton sexe, qui trop souvent substitue l'instinct et le sentiment aux lois de la logique. Tu as contre lui des impressions confuses ; permets-moi de les combattre en invoquant mon expérience des hommes. J'ai beaucoup étudié M. Bocardet, et la bonne opinion que j'ai conçue de lui a été confirmée par les renseignements que j'ai recueillis ; c'est un plaidoyer en règle que je t'ai annoncé, laisse-moi tenir parole.

» Tu te souviens de cette attaque dont vous fûtes l'objet, ta mère et toi, lorsque nous demeurions près de Choisy, sur le bord de la Seine ; j'avais, comme hier, été retenu à Paris, vous étiez seules ; à la faveur d'une nuit profonde, la maison fut assaillie par des malfaiteurs ; vous fûtes sauvées par un étranger qui les mit en fuite et disparut sans se faire connaître ; nous avons alors contracté une dette de reconnaissance qu'il nous eût été doux d'acquitter.

— Oui, et j'ai toujours désiré pénétrer le mystère dont notre sauveur s'enveloppait.

— Aussi est-ce un argument que j'invoque en faveur de M. Bocardet.

— Vous savez donc que c'est lui ?

— Il y a déjà quelque temps que j'en suis convaincu ; bien des observations ont presque transformé cette croyance en certitude. Ta mère aussi voulut connaître la vérité. Rappelle-toi la dernière lettre qu'elle nous écrivit de Paris pendant ce voyage que je fis avec toi. Elle était parvenue à découvrir cet ami inconnu ; elle avait pu apprécier la loyauté de son caractère ; elle avait vaincu la réserve que lui imposait son peu de fortune à cette époque, et lui avait arraché le secret de l'amour qu'il avait pour toi ; elle nous taisait son nom et se proposait de nous le présenter à notre retour. La mort ne lui laissa pas le temps de compléter les renseignements de sa lettre. Mais cette lettre, je l'ai relue souvent et j'ai toujours pensé qu'elle ne pouvait s'appliquer qu'à M. Bocardet.

Il semblait attendre une réponse ; la jeune fille resta silencieuse.

— Tu conserves des doutes, reprit l'avocat ; eh bien ! écoute encore. Tu me forces à commettre une indiscrétion, mais je sais que tu ne me trahiras pas. Tu connais Mme Daunis ; dans un entretien que j'ai eu avec elle, elle a laissé échapper la confidence que M. Bocardet était le héros de la maison de Choisy, mais il lui a demandé le secret ; il n'oserait plus reparaître devant nous si on pouvait le soupçonner de spéculer sur un service rendu ; j'avais pris l'engagement de me taire ; tes préventions me forcent à parler.

— Mais, mon père, il me semble que si M. Bocardet tenait tant à garder l'incognito, il était plus simple qu'il ne révélât à personne sa belle action, pas même à Mme Daunis.

— Oh ! Valentine, Valentine, quelle étrange

noncé, et dont le récit a ému les honnêtes gens de toutes les opinions? Cela expliquerait, mais cela ne justifierait pas l'incroyable lenteur du parquet à commencer une instruction qui, pour l'honneur des mœurs publiques et dans un intérêt d'humanité, aurait dû s'ouvrir dès le premier jour. »

***

IL Y A DIX ANS.

La *Gazette de Cologne* nous apprend qu'en 1870 la nuit de Noël s'est passée à Cologne dans les plus vives alarmes. On avait lieu de croire à un soulèvement de 16,000 prisonniers français. La garnison ne se composait que de 7,000 hommes de landwehr. Le coup en effet était préparé; les agents qui s'étaient le plus activement entremis pour le faire réussir, n'étaient autres que les membres de notre clergé catholique, nouvelle preuve de l'ardent patriotisme qu'ils ont montré pendant la guerre.

« Les autorités prussiennes, dit la *Gazette de Cologne*, furent prévenues et prirent des mesures pour se défendre contre toute surprise. Plusieurs batteries de canons Krupp furent braquées contre le camp, où étaient les prisonniers français. Ceux-ci, voyant la mèche éventée, ne bougèrent pas.

» Mais vers 11 heures du soir on entendit plusieurs coups de canon dans la direction de Wahn. L'alarme fut générale; un régiment de cuirassiers s'élança au galop vers l'endroit d'où était parti le bruit; la moitié des habitants de la ville se précipitèrent sur les bords du Rhin pour apprendre des nouvelles de la lutte que l'on croyait engagée. Mais le silence le plus complet régnait partout; les coups de canon avaient été tirés par l'équipage d'un bateau entraîné par les glaces du Rhin. »

Etranger.

ANGLETERRE. — *Dublin, 2 janvier.* — Le gouvernement se propose d'envoyer en Irlande de nouvelles troupes.

Des mesures sévères ont été prises ici par les autorités militaires, à l'occasion des procès contre les chefs de la ligue agraire. Toutes les troupes sont consignées dans leurs quartiers respectifs.

Le nombre des piquets et des patrouilles a été augmenté.

Avant-hier, un meeting de fermiers a été tenu à Cranhwell. Environ dix mille personnes y assistaient.

La réunion a voté des résolutions dénonçant la conduite du gouvernement pour avoir intenté un procès aux chefs de la ligue agraire.

Les fermiers se sont rendus à ce meeting, portant les emblèmes nationaux.

L'attitude de la foule a été très-hostile envers la police.

Malgré les apparences de tranquillité dans les rues, le gouvernement a reçu avis qu'une émeute s'organise. M. Parnell et ses amis sont surveillés par des détectives. On croit cependant que le mouvement révolutionnaire se propage contre ses ordres et que le célèbre agitateur n'est plus le maître de la situation qu'il a créée.

SUISSE. — Pendant qu'en France on expulse les religieuses des écoles et des hôpitaux, en Suisse on les réclame comme institutrices. Le pétitionnement en leur faveur prend, en effet, paraît-il, des proportions considérables. Jusqu'à présent, 45,000 signatures sont parvenues à la chancellerie fédérale, et il en arrive tous les jours de nouvelles. Il est à noter que les deux grands cantons catholiques de Lucerne et de Fribourg ont encore à peine bougé. Le jour où ces deux cantons prendraient part au mouvement, on y réunirait plus de 20,000 signatures, plus qu'il n'en faut pour exercer une demande de *referendum* devant les Chambres.

AUTRICHE. — *Vienne, 3 janvier.* — Les avis de Constantinople annoncent que la Porte refuse de demander l'arbitrage des puissances, en accompagnant ce refus de nouvelles propositions.

Ce résultat n'a causé que peu de surprise dans les cercles diplomatiques, où personne ne s'attendait à voir la Turquie et la Grèce accepter immédiatement les suggestions officieuses en faveur de l'arbitre.

On croit ici que les puissances n'en continueront pas moins d'agir à Constantinople et à Athènes pour prévenir, soit au moyen d'un arbitrage, soit autrement, un conflit dont les conséquences seraient incalculables pour la Grèce comme pour la Turquie.

TURQUIE. — *Constantinople, 3 janvier.* — La Porte vient d'envoyer aux puissances une note en réponse à la proposition d'arbitrage.

La Porte refuse l'arbitrage et propose la réunion à Constantinople de délégués des grandes puissances et de délegués turcs et grecs pour le règlement de la frontière turco-grecque.

ALLEMAGNE. — *Berlin, 2 janvier.* — L'Empereur a mandé auprès de lui le maréchal de Manteuffel et le général Blumenthal par suite de nouvelles inquiétantes de la santé du maréchal de Moltke.

GRÈCE. — Le 31 décembre, M. le préfet de la Seine a reçu d'Athènes la dépêche suivante:

« Annonçons heureuse nouvelle; au moment où toute la Grèce est sous les armes, venons de trouver statue magnifique et complète, chef-d'œuvre de Phidias, *Minerve victorieuse*; prévenez archéologues.

» *Maire d'Athènes*, D. SOTZO. »

Le même jour, le lord-maire de Londres recevait une autre dépêche presque identique:

« Au moment où la Grèce est en armes, nous avons à vous annoncer une bonne nouvelle. La statue de « Minerve victorieuse, » chef-d'œuvre de Phidias, vient d'être découverte. »

Au premier abord, il était permis de croire à une mystification, surtout en voyant le maire d'Athènes signaler cette découverte comme coïncidant avec le « moment où la Grèce est en armes! »

Minerve Victorieuse exhumée tout à coup à l'heure où les Grecs rêvent une seconde Iliade, cela ressemblait un peu à une mise en scène préparée, à Calchas rendant solennellement un oracle de bon présage.

La *République française* a donné gravement cette nouvelle, comme si la Minerve venait de sortir tout armée du cerveau de M. Gambetta.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette découverte, qui intéresse plus l'archéologie que la politique: nous demandons même à voir cette fameuse statue. Mais on rira bien en Europe de cet enthousiasme des autorités d'Athènes, qui annoncent à tous les cabinets, pour leurs étrennes, l'exhumation de la Minerve victorieuse. Les chancelleries n'y verront peut-être pas comme les Grecs un augure bien sérieux, qui puisse décider, comme l'oracle de Delphes, une entrée en campagne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 janvier.

Notre marché procède à la liquidation des affaires engagées sur nos rentes pendant le mois de décembre en dépit de l'abondance de l'argent; les reports sont assez chers, aussi les cours restent-ils stationnaires: le 3 0/0 fait 84.65, l'amortissable fait 86.10, coupon détaché, et le 5 0/0 119.60.

Les fonds étrangers sont fermes: l'Italien est coté 88.70; le Florin fait 75.95, et le Hongrois, après avoir débuté à 96.25, reste à 96.85.

Le Turc faiblit jusqu'à 11.87 1/2.

La Banque de France est très-ferme à 3,800.

Le Crédit foncier de France fait 1,140 et se maintient à ce cours durant toute la séance. Il y a de nombreuses demandes sur les obligations foncières et communales 1879 et 1880.

Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est très-recherché à 645.

Le Crédit lyonnais fléchit à 1,020.

La Banque de Paris est à 1,170.

La Société nouvelle, après avoir fait 450, reste ferme à ce cours et le marché est des plus animés sur cette valeur.

Le Transatlantique est demandé à 587 et le Comptoir d'escompte a atteint 1,005.

Nos chemins ont un marché moins animé que le mois dernier, mais ils n'en conservent pas moins des cours élevés. Le Lyon fait 1,535; le Midi 1,150; Nord 1,740 et l'Orléans atteint le cours de 1,300.

Les Omnibus sont très-fermes à 1,380 et le Gaz 1,553.

Grande faiblesse sur la Banque nationale à 620.

Chronique militaire.

LE SERVICE DE QUARANTE MOIS.

Samedi a commencé la mise en vigueur des dispositions imaginées au 1er bureau de l'état-major général, afin de réduire à quarante mois effectifs le temps de présence sous les drapeaux exigé de la première portion du contingent.

Un certain nombre d'hommes ont été renvoyés en congé du 1er janvier au 31 mars.

Ainsi le général Farre a persisté dans le système exposé dans sa note du 20 octobre, malgré les nombreuses et justes critiques dont ce système a été l'objet. Toutefois, le ministre a considérablement modifié le détail des dispositions primitivement arrêtées, ce qui ne permettra pas à toutes les conséquences que nous avons signalées de se manifester immédiatement.

Ce n'est plus la totalité des hommes appartenant aux classes 1876 et 1877 qu'il s'agit de renvoyer, en deux séries successives, passer trois mois dans leurs foyers. C'est dans la proportion de 21 0/0 seulement, c'est-à-dire d'un cinquième, qu'il sera donné des congés de quatre-vingt-dix jours, du 1er janvier au 31 mars. On trouvera donc aisément des permissionnaires de bonne volonté, ayant les moyens de vivre chez eux et de payer les frais de voyage, aller et retour, que la circulaire met expressément à leur charge.

En outre, la plus grande latitude a pu être laissée aux chefs de corps pour la répartition des permissions. Au lieu de ne délivrer que des congés d'une durée uniforme de trois mois, il pourra en être accordé de trente jours, quarante-cinq jours, de deux ou trois mois, en faisant varier le nombre des permissionnaires, de manière à produire le même total de journées d'absence.

Tout ceci facilitera beaucoup l'application du système, et il pourra sembler que nos critiques n'étaient pas fondées.

Appliqué de cette façon restreinte, le « service de quarante mois » n'est qu'une nouvelle édition des anciens « congés de semestre » dont on n'a pas oublié l'influence funeste sur la discipline et l'instruction de l'armée, mais qui représentaient tout au moins pour la population un véritable adoucissement du service militaire. Les congés de semestre, tout comme ceux qu'on vient de délivrer aujourd'hui, étaient volontaires, et naturellement ceux qui les demandaient ne se plaignaient point qu'on les leur accordât. Mais, quand nous serons sortis de cette période transitoire, quand le système fonctionnera d'une manière complète et qu'il faudra procéder au renvoi forcé et uniformément pour trois mois de tout le monde sans exception, c'est alors qu'apparaîtront inévitablement les difficultés que nous avons signalées.

Ces congés obligatoires mécontenteront bien des familles, surtout parmi les classes peu aisées de la population.

Quant aux conséquences du système au point de vue militaire, elles se feront alors sentir bien plus vivement qu'aujourd'hui; si vivement, qu'il sera impossible de l'appliquer dans toute son étendue.

Déjà même, le ministre est obligé de permettre, en ce qui concerne les gradés, une dérogation complète à l'une des prescriptions les plus formelles de sa note du 20 octobre, c'est-à-dire à celle qui concerne des hommes des cadres. Cette dérogation n'a rien de provisoire, car elle n'est pas motivée par la considération que « le système n'est pas encore entré dans la période de son fonctionnement régulier. »

Dans cette période de fonctionnement, il sera bien plus difficile de délivrer aux hommes des cadres des congés pendant l'hiver.

Les gradés devaient être envoyés en congé dans les mêmes conditions et aux mêmes époques que le reste de leur classe. Eclairé sans doute par les observations des chefs de corps, le général Farre accorde maintenant à ceux-ci la faculté de « déterminer le nombre et d'échelonner les départs » des gradés, suivant les besoins du service, quitte à accorder ensuite des « congés de courte durée *en dehors du premier trimestre* à ceux qui seraient restés dans les corps pour assurer l'instruction des recrues, de façon à satisfaire à leurs demandes jusqu'à la proportion de 21 0/0 de leur effectif ».

Que devient donc la disposition de la note du 20 octobre prescrivant que:

« Au mois d'avril commencera pour *tous* la reprise sérieuse de l'instruction. Du mois d'avril à la fin des manœuvres d'automne, les congés et permissions ne devront être accordés que dans des cas *absolument exceptionnels?* »

Si l'on est obligé de violer cette règle pour donner des permissions à un cinquième seulement des gradés, que sera-ce quand il faudra en donner à tous sans exception?

Ce seul exemple montre combien ce simple commencement d'application, sur une échelle pourtant bien réduite, du service de quarante mois, justifie les reproches que nous avons adressés il y a quelque temps à cette combinaison malencontreuse. Non-seulement elle offrirait, même telle qu'elle est, des difficultés sérieuses à une mobilisation éventuelle survenant pendant le semestre d'hiver, mais on voit que peu à peu elle tend même à sortir de ces limites; qu'un nombre peut-être relativement considérable de gradés seront absents pendant le semestre d'été, où la mobilisation devait, d'après la note du 20 octobre, être si grandement facilitée par l'adoption du nouveau système.

Demi-mesure et compromis malheureux entre le service de trois ans et le régime actuel, le service de quarante mois est certainement, et sous tous les rapports, inférieur à l'un comme à l'autre. (*Le Télégraphe.*)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

On nous a posé depuis plusieurs jours la question suivante:

« Est-il permis de porter sur une liste le nom d'un candidat, à son insu et même malgré lui? »

Nous répondons: Oui. La question fut agitée lors de la discussion de la loi du 20 décembre 1878 qui affranchit la distribution des bulletins de vote, du dépôt au parquet et de la signature des candidats. « Le droit incontestable de l'électeur, » disait le rapporteur de cette loi, « est de choisir ses candidats *où il lui plaît, en consultant non pas leurs convenances personnelles, mais ce qu'il croit être l'intérêt général.* »

Aucune loi ne prohibe cette manière d'agir. Par conséquent, les électeurs qui font imprimer des listes pour les élections municipales, et les distribuent sans avoir obtenu préalablement l'assentiment de certaines personnes qui y sont inscrites, ne commettent aucune infraction à la loi.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le nouveau service a commencé hier, 3 janvier, sur tout le réseau de la Compagnie d'Orléans.

Il n'est rien changé aux heures de départ et d'arrivée des trains à la gare de Saumur.

SITUATION AGRICOLE.

Dans son numéro de dimanche, l'*Ami des Campagnes* publiait les lignes suivantes:

« On se plaint généralement du temps mou et pluvieux qui dure depuis bientôt un mois: on voudrait un peu de sécheresse et de froid pour pouvoir vaquer aux travaux de la terre. Tout est dans l'eau à la campagne. Il faut espérer que le renouvellement de

---

manie de soupçons, et comme j'avais raison de dire que tu étais aveuglément prévenue contre mon client!

— Vous savez pourtant, mon père, que j'ai appris de vous à ne pouvoir me complaire dans une opinion mauvaise à l'égard d'autrui et que je ne me pardonnerais pas un jugement injuste.

Il était attendri plus qu'il ne voulait le paraître, et sous ses cheveux grisonnants sa bonne et franche figure laissait voir les sentiments d'affection qui dominaient tous les autres.

— Sois heureuse, mon enfant, c'est tout ce que je te demande, lui dit-il, consulte ton cœur et ta raison, ils ne t'égareront pas.

Il la pressa dans ses bras et tous les deux se retirèrent chacun dans sa chambre.

(*A suivre.*) LOUIS COLLAS.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE
CH. MASSET, directeur.

Samedi 8 *janvier* 1881,

UNE REPRÉSENTATION DE

JEAN BAUDRY

Drame en 4 actes, de la Comédie-Française, par M. Aug. VACQUERIE.

M. CH. MASSET jouera le rôle de *Jean Baudry*; Mlle M. LARCILLIÈRE celui d'*Andrée*.

l'année amènera une température plus propice.....

» Nous venons de traverser une mauvaise semaine. Nous disons mauvaise en ce sens que la pluie est plus favorable encore aux mauvaises herbes et aux insectes qu'aux jeunes blés en terre qui ont à lutter contre l'envahissement des premières et la voracité des autres. D'un autre côté, ce n'est pas d'un œil tranquille que nous voyons les plantes d'hiver se relever si rapidement à cette saison. Une gelée peut survenir, et elle surviendra sans aucun doute, qui saisira toute cette végétation et la refoulera au point de compromettre la récolte dans une certaine mesure.

» Nous partageons donc l'avis des cultivateurs les plus expérimentés, quand ils disent qu'ils préféreraient de beaucoup un temps sec, froid, neigeux même, à cette douceur de température, qui pour eux ne présage rien de bon pour l'avenir. Le seul avantage de la température de décembre a été de permettre d'avancer les premières façons des champs destinés aux semences de mars. De ce côté on peut être pleinement satisfait. »

Le froid nous est arrivé juste au moment du renouvellement de l'année. Depuis dimanche soir surtout, le thermomètre se maintient au-dessous de zéro ; le temps est gris et le vent souffle du nord-est. C'est la température réclamée par nos populations agricoles.

Aux Etats-Unis, il règne depuis environ trois semaines un froid excessif. Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique une nouvelle dépêche annonçant que des troubles dangereux accompagnés de bourrasques et de neige, du sud tournant au nord-ouest, arriveront sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norwége entre le 3 et le 5.

Un temps froid suivra.

ANGERS.

L'année commence, à Angers, par une nouvelle persécution religieuse.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie la lettre suivante :

» *Angers, 2 janvier 1881.*

» Monsieur le Rédacteur,

» J'apprends à l'instant que les Frères de l'école communale de la rue Saint-Jacques viennent de recevoir un arrêté ministériel leur enjoignant de fermer leur école. Cette décision a été provoquée par le conseil municipal d'Angers.

» Je tiens à protester énergiquement, comme père de famille, contre cet arrêté qui nous prive d'instituteurs de notre choix. Depuis plus de trente ans, les Frères de la paroisse Notre-Dame ont élevé plusieurs générations d'hommes, dont quelques-uns occupent un rang distingué dans la société.

» Qui eût pensé que cette école serait un jour fermée, lorsque nous entendions naguère M. le député Maillé dire hautement, dans une distribution de prix, qu'aucune atteinte ne serait portée à la religion?

» Nos représentants au conseil municipal pourraient-ils nous dire comment ils entendent la liberté et nous prouver jusqu'à quel point ils la mettent en pratique?

» La persécution est désormais ouverte sous toutes ses formes.

» J'espère que bien des pères de famille se joindront à moi pour protester contre ce nouvel attentat à nos droits de contribuables et de citoyens.

» Veuillez agréer, etc.

» UN OUVRIER. »

TOURS.

On nous permettra, dit l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*, de ne pas parler des réceptions officielles du 1er janvier.

Toutes ces cérémonies officielles se ressemblent d'ailleurs. On se congratule mutuellement sur l'excellence du régime dont on jouit ; mais, dans leur for intérieur, tous les fonctionnaires, grands et petits, se demandent avec inquiétude s'ils seront encore en place l'année prochaine à pareille époque.

Nous ne pouvons passer sous silence l'arrivée à Saumur des représentants de la maison *La Vestale de Paris*, qui se propose de solder tout ce qui lui reste de marchandises dans notre ville.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs qu'ils trouveront dans cet établissement un costume pour *un* franc.

Déballage rue de la Tonnelle, maison Courtet.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 4 au 31 décembre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BŒUFS. 1re qual.	BŒUFS. 2e qual.	BŒUFS. maigres et médiocres.	VACHES. 1re qual.	VACHES. 2e qual.	VACHES. maigres et médiocres.	VEAUX. 1re qual.	VEAUX. 2e qual.	VEAUX. maigres et médiocres.	MOUTONS 1re qual.	MOUTONS 2e qual.	MOUTONS maigres et médiocres.
	BOUCHERS MM.												
1	Biémont.	»	»	»	»	6	»	2	20	»	4	11	»
2	Corbineau.	8	6	»	»	2	»	8	43	»	23	63	»
3	Biémont-Jt.	»	»	»	»	4	»	2	6	»	2	10	»
4	Béchereau.	1	2	»	»	1	»	4	18	»	8	24	»
5	Boutin.	5	6	»	»	2	»	9	45	»	45	42	»
6	Laigle.	»	»	»	»	5	»	1	16	»	»	15	»
7	Maillet.	4	»	»	»	3	»	8	12	»	14	15	»
8	Chalot.	9	5	»	1	12	»	11	53	»	51	58	»
9	Pallu.	»	11	»	»	6	»	3	33	»	9	23	»
10	Groleau.	»	1	»	»	3	»	»	14	»	3	15	»

N° D'ORDRE.	NOMS des CHARCUTIERS.	BŒUFS 1re qual.	BŒUFS 2e qual.	BŒUFS maigres	VACHES 1re qual.	VACHES 2e qual.	VACHES maigres	VEAUX 1re qual.	VEAUX 2e qual.	VEAUX maigres	PORCS 1re	PORCS 2e
	CHARCUTIERS. MM.											
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	6
2	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	12
3	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	7
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	5
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	7
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	5
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	2
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	10
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	4
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	5
11	Cupit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	9
12	Biémont-Jt.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5

CONSEILS ET RECETTES.

Destruction des vers blancs. — Il faut au mois de décembre, aussitôt qu'on prévoit que les fortes gelées vont commencer, labourer profondément et sans casser les mottes le terrain envahi par les vers blancs. La gelée pénétrera facilement dans les interstices laissés entre ces mottes, et les vers qui n'auront pas eu le temps de se renterrer seront surpris et périront tous infailliblement.

M. Bonnel, vice-président du Comité d'arboriculture de la Société d'horticulture de France, donne un autre moyen de destruction des vers blancs : il consiste à enduire la terre d'une légère couche de coaltar (*goudron de gaz*) et de bêcher ensuite ; l'odeur du goudron asphyxie, paraît-il, tous les vers, sans exception. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui voudraient faire l'essai de ce dernier procédé à ne pas abuser de la dose de goudron, qui, employée trop forte, pourrait détruire les plantes aussi bien que les vers blancs.

Un autre procédé a été aussi mis en pratique par un jardinier suisse, M. Schmid ; il consiste à délayer de l'acide phénique cristallisé, à raison d'un gramme par litre d'eau, de labourer, puis d'arroser la terre avec ce mélange, et les vers blancs disparaissent.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées ; et ce n'est qu'à grand'peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède ; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler immédiatement avant chaque repas deux ou trois *capsules de goudron Guyot* pour obtenir rapidement un bien-être que, trop souvent, on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaîtra complétement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : 10 à 15 centimes par jour.

Le goudron est une substance très-complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés *goudron* ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norwège, le seul dépourvu de toute causticité et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et, par suite, l'efficacité que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée *en trois couleurs*. (3)

Nouvelles à la main.

Calino a des fonds à placer.

— Prenez du Panama, lui dit un agent de change.

— Hum ! je m'en méfie.

— Vous savez que l'isthme de Suez a donné de magnifiques résultats.

— Oui, mais je me figure qu'on va faire de ces isthmes-là partout !

***

Un lord voyageait avec son domestique sur le chemin de fer de Londres à Douvres. Le train déraille ; le maître est jeté dans un fossé ; le valet glisse sous le convoi.

L'Anglais :

— Conducteur, où est John ?

— Hélas ! milord, il vient d'être coupé en deux.

— Eh bien, apportez le morceau où se trouvent mes clefs.

***

L'autre jour, à la Chambre, Zéphyrin était rayonnant.

Il va serrer avec effusion la main de Gambetta.

— Eh bien ! s'écrie-t-il, vous le voyez, il fait toujours bon d'avoir des petits papiers dans ses poches.

Bibliographie.

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Un volume de ce grand ouvrage a déjà paru. Nous avons sous les yeux le 32e fascicule, consacré au département de l'*Eure* et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures très-soignées, représentant la ville d'Évreux, les ruines de Château-Gaillard, la grande rue de Bernay, l'église de Gisors, et, en outre, une très-belle carte du département avec plan d'Évreux.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Janvier, par X. Dachères. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — La vente des livres d'étrennes à la librairie nouvelle, par A. Brunet. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — La terreur en Irlande, par A. Brunet. — *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie*, par Henri Rivière (suite). — Raphaël, par H. Vernoy. — Bulletin financier, par Plutus. — Causerie de la ménagère, par Marceline. — Courrier des Modes, par Mme Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Madame Edmond Adam (Juliette Lamber), directrice de la *Nouvelle Revue*, auteur de *Galatée*. — Théâtre des Nations : *Galatée*, drame grec, d'après Basiliadis, par Mme Edmond Adam ; acte premier. — Janvier. — Le Jour de l'An, à Paris : la vente des livres d'étrennes à la Librairie Nouvelle. — Les souvenirs de l'année qui finit. — La terreur en Irlande. — Portrait de *Raphaël*, d'après le tableau peint par lui-même. — Le *Massacre des Innocents*, d'après Raphaël. — Les remords de Pierrot (deux gravures). — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Marché de Saumur du 31 décembre.

Blé semence (l'h°)	—	—	Huile de noix.	50	110 —
Blé nouv. (l'h.).	21	50	Huile chene.	50	— —
Froment (l'h.) 77	21	—	Graine trèfle	50	— —
Halle, moy°. 74	20	80	— luzerne	50	— —
Seigle 75	14	75	Foin (dr. c.)	780	90 —
Orge. 65	10	80	Luzerne —	780	90 —
Avoine b.bar. 50	10	50	Paille —	780	50 —
Fèves 75	15	—	Amandes . .	50	— —
Pois blancs. . 80	32	—	Cire jaune. .	50	190 —
— rouges. . 80	26	—	Chanvres 1re		
Colza. 65	—	—	qualité (52 k. 500)		45 —
Chenevis . . 50	13	—	2e —	—	42 —
Farine, culas. 157	60	—	3e —	—	36 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1880,	1re	qualité	225 à 250
Id. 1880,	2e	id.	150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880,	1re	id.	115 à »
Id. 1880,	2e	id.	105 à »
Saint-Léger et environs 1880.	1re	id.	120 à »
Id. 1880,	2e	id.	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880,	1re	id.	100 à »
Id. 1880,	2e	id.	95 à »
La Vienne, 1880.			90 à »

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1880			» à »
Id. 1880			» à »
Champigny, 1880	1re	qualité	» à »
Id. 1880.	2e	id.	» à »
Id. 1880	1re	id.	» à »
Id. 1880	2e	id.	» à »
Varrains, 1880	1re	. . .	150 à »
Varrains, 1880.	2e	. . .	140 à »
Bourgueil, 1880	1re	qualité	160 à »
Id. 1880.	2e	id.	150 à »
Id., 1880.	1re	id.	» à »
Id. 1880.	2e	id.	» à »
Restigné 1880.			150 à »
Id. 1880, ...			» à »
Chinon, 1880.	1re	id.	150 à »
Id. 1880	2e	id.	140 à »
Id. 1880	1re	id.	» à »
Id. 1880	2e	id.	» à »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 2 janvier 1881.

Versements de 72 déposants (18 nouveaux), 12,717 fr. »» c.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Plus d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco.

Ecrire à M. le Cte CLERY à Marseille.

PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompte assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuration prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — DEDÉ, professeur de chimie.

N° 68,380. — M. Perrin de la Hitoles, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 63.476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER 1881.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	84	50	»	»	»	50
3 % amortissable	86	35	»	»	»	95
4 1/2 %	115	»	»	»	»	»
5 %	119	65	»	»	»	»
Obligations du Trésor	518	»	»	»	1	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	50	»	»	2	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	50	»	50	»	»
— 1865, 4 %	523	»	2	»	»	»
— 1869, 3 %	407	»	1	»	»	»
— 1871, 3 %	401	75	»	25	»	»
— 1875, 4 %	514	»	2	»	»	»
— 1876, 4 %	512	»	1	50	»	»
Banque de France	3675	»	»	»	5	»
Comptoir d'escompte	1000	»	»	»	2	50

Valeurs au comptant	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier colonial	440	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1445	»	»	»	»	»
Obligations foncières 1877	355	»	»	»	3	»
Obligations communales 1879	459	»	1	»	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	456	50	»	»	»	50
Soc. de Crédit ind. et comm.	742	50	8	25	»	»
Crédit mobilier	677	50	»	»	5	»
Crédit Foncier d'Autriche	812	50	2	50	»	»
Est	752	50	5	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1530	»	»	»	»	»
Midi	1148	75	3	75	»	»
Nord	1735	»	2	50	»	»
Orléans	1300	»	»	»	»	»
Ouest	833	75	2	50	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1552	50	»	»	17	50

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique	587	50	»	»	7	50
Canal de Suez	1280	»	10	»	»	»
Société autrichienne	615	»	»	»	2	50
OBLIGATIONS.						
Est	387	»	»	»	»	»
Midi	387	50	»	»	»	»
Nord	392	25	»	»	»	»
Orléans	389	50	»	»	»	»
Ouest	388	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	389	»	»	»	»	»
Paris (Grande-Ceinture)	391	75	»	»	»	»
Paris-Bourbonnais	390	»	»	»	»	»
Canal de Suez	567	50	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes	du matin,		express-poste.
6 —	45 —	—		(s'arrête à Angers).
8 —	56 —	—		omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir,		—
3 —	32 —	—		express.
7 —	15 —	—		omnibus.
10 —	37 —	—		(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes	du matin.	direct-mixte.
8 —	21 —	—	omnibus.
9 —	40 —	—	express.
12 —	40 —	soir,	omnibus-mixte.
4 —	44 —	—	—
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Rue de la Tonnelle, à Saumur, ancienne Maison Courtet

LIQUIDATION POUR CAUSE D'EXPROPRIATION

DES

GRANDS MAGASINS DE LA VESTALE DE PARIS

106 et 108, Rue Montmartre.

Ouverture de la Vente, MERCREDI 5 JANVIER, *à dix heures, et pour*

HUIT JOURS SEULEMENT

Une réduction de 65 0/0 a été faite sur toutes les Marchandises.

A TITRE DE RENSEIGNEMENTS, NOUS CITONS :

TARTAN fantaisie pour costumes, à	» 10	c. le m.	
ALPAGA noir très-brillant (pour costumes), à	» 40	—	
MOIRE pure laine (valeur 1 95), à	» 95	—	
MERINOS pure laine (valeur 2 45), à	1 15	—	
DRAP DE DAME pour costumes, larg. 1 40, à	» 95	—	
GUIPURE d'art, dessins riches, valant 95, à	» 40	c. le m.	
SHIRTING, très-belle qualité, à	» 30	—	
TOILE torchon garantie chanvre	» 30	—	
TOILE pour Draps, depuis	» 80	—	

Cette liquidation n'a rien qui la rattache avec les déballages annonçant des rabais plus ou moins excentriques. Tous les articles existent et sont immédiatement livrés à l'acheteur.

Rue de la Tonnelle, ancienne Maison Courtet.

ENTRÉE LIBRE

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

DE SUITE,

UNE BELLE MAISON

Avec remise, écurie, cour et jardin,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 54.

S'adresser, pour traiter, audit notaire. (830)

Etude de Me THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

A Saumur, place de la Bilange,

Le samedi 8 janvier 1881, à une heure après midi,

D'UNE JUMENT DE RÉFORME

Agée de six ans, provenant de la gendarmerie.

Au comptant.

Le commissaire-priseur,
THUBÉ.

(4)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté ; six chambres au premier et au second ; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BEAU PLANT de VIGNE ROUGE

Cépage breton.

S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire à Rou-Marson. (5)

A VENDRE

MAISON

Rue du Marché-Noir, n° 13,

Occupée actuellement par M. Bloudeau, cafetier.

S'adresser à M. GUÉRIN, 13, rue Beaurepaire. (742)

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à Me CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à Me BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

Me GAUTIER, notaire à Saumur, **demande de suite un petit clerc.**

ON DEMANDE un **représentant** dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CRÉDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

Joindre 0,60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0,60 cent.

---

10 à 15 % de Revenu CERTAIN

CAPITAL GARANTI *et toujours* DISPONIBLE

Opération sérieuse et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE

30, Avenue de l'Opéra. — PARIS

ON DEMANDE A ACHETER un fonds de commerce, avec bonne clientèle, en rouennerie, — mercerie, — faïence, — épicerie, — librairie, — bureau de tabac, etc., etc.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉVRALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Fondée en 1819.

Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine.

GARANTIE :

Incendie	61 millions.
Vie	174 millions.

Rentes viagères aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. J.-B. MARÉCHAL, agent général, 2, rue Gueule-du-Loup, à Saumur. (778)

---

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

---

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Londres, 1862 ; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez Mme Ve **Lardeux**, *coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.*

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — Mme Ve LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.